

SITE FR 7301822 « GARONNE, ARIEGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE »
ENTITE GARONNE AVAL
PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS

THEME 1 - PRESERVATION ET RESTAURATION DES HABITATS (SUPERFICIES, FONCTIONNALITES) ET DES ESPECES (EFFECTIFS, REPARTITION)

Objectif 1-1 – Restaurer les populations de poissons migrateurs

Action 111 : Continuité écologique de la Garonne

Action 112 : Repeuplement en saumon

Objectif 1-2 – Restaurer les connexions lit mineur / lit majeur

Action 121 : Annexes hydrauliques

Objectif 1-3 – Préserver, restaurer et entretenir les habitats naturels du lit majeur

Action 131 : Conservation et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Action 132 : Restauration des boisements alluviaux

Action 133 : Exploitation sylvicole

Objectif 1-4 – Maintenir et restaurer la mosaïque d'habitats

Action 141 : Conservation de la mosaïque bocagère : entretien des milieux ouverts herbacés

Action 142 : Conservation de la mosaïque bocagère : entretien et restauration des éléments fixes du paysage

Objectif 1-5 - Eviter la destruction et la dégradation des habitats et des espèces

Action 151 : Habitats des chauves-souris sur les bâtiments et infrastructures

Action 152 : Fréquentation des milieux sensibles

Action 153 : Décharges sauvages

THEME 2 – FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ECOSYSTEME GARONNE

Objectif 2-1 – Restaurer la dynamique fluviale

Action 211 : Dynamique fluviale

Objectif 2-2 – Maintenir et restaurer la qualité des eaux et des sédiments

Action 221 : Qualité des eaux

THEME 3 – CONNAISSANCES NATURALISTES POUR ASSURER LA GESTION DU SITE

Objectif 3-1 – Améliorer les connaissances

Action 311 : Espèces végétales indésirables

Action 312 : Influence du facteur hydrique dans l'évolution des habitats et des espèces

Action 313 : Inventaire des gîtes de chauves-souris

Action 314 : Inventaire des habitats d'espèces aquatiques

Objectif 3-2 – Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des habitats et des espèces

Action 321 : Suivi des habitats d'intérêt communautaire

Action 322 : Suivi des habitats naturels faisant l'objet d'intervention

Action 323 : Suivi des populations piscicoles

Action 324 : Suivi des populations de chauves-souris

Action 325 : Suivi des populations d'insectes

THEME 4 – SENSIBILISATION ET INFORMATION

Objectif 4-1 – Informer et sensibiliser les propriétaires, gestionnaires et usagers

Action 411 : Sensibilisation des acteurs concernés aux enjeux du site

Objectif 4-2 – Informer et sensibiliser le public

Action 421 : Sensibilisation du public

THEME 5 – ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Objectif 5-1 – Mettre en œuvre le programme d'action et animer le site

Action 511 : Animation du site Natura 2000

Action 512 : Assistance technique aux porteurs de projet

Objectif 5-2 – Assurer la liaison entre Natura 2000 et les autres procédures d'aménagement du territoire

Action 521 : Prise en compte des enjeux du site dans l'aménagement de la vallée

Action 111	Continuité écologique de la Garonne	Priorité 1
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Saumon atlantique, grande alose – lamproie marine
Objectif 1-1 :	Restaurer les populations de poissons migrateurs
Résumé de l'action	Améliorer la libre circulation (montaison et dévalaison) des espèces migratrices grâce à la mise en œuvre des actions préconisées dans le plan de gestion des poissons migrateurs en matière de franchissabilité des obstacles pour le bassin de la Garonne en amont de Carbone
Pratiques actuelles :	Franchissabilité des ouvrages encore perfectible
Changements attendus :	Amélioration des taux de transfert / franchissement à la montaison et à la dévalaison
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 111-1	<p>Au niveau de l'aménagement Golfech/Malause, des suivis menés par le GHAAPPE, en particulier des opérations de radiopistage sur le saumon (Delmouly <i>et al.</i>, 2007), ont montré une franchissabilité faible de cet aménagement et un impact fort sur la plupart des espèces migratrices vu sa position géographique sur l'axe Garonne.</p> <p>Des réflexions entre les services des l'Etat, des experts techniques et EDF (propriétaire) ont conduit à prioriser la franchissabilité au niveau de l'usine de Golfech (ouverture d'une deuxième entrée) pour une meilleure efficacité du dispositif. L'équipement des seuils du tronçon court-circuité et du barrage de Malause reste cependant une mesure à envisager à moyen terme pour rendre cet aménagement le plus transparent possible aux migrations de toutes les espèces piscicoles.</p> <p>Il s'agira également de prendre en compte la dévalaison au niveau des puits de Golfech. (mesure en lien avec les actions LC08 (montaison) et LC10 (dévalaison) du PLAGEPOMI)</p>
---------------------	--

Mesure 111-2	<p>Au niveau de l'agglomération toulousaine, il s'agira de compléter l'équipement et d'améliorer les dispositifs existants de franchissement sur les sites du Bazacle et de la Cavaletade pour la migration de montaison et sur le site du Ramier pour la dévalaison. A moyen terme, l'amélioration de la montaison au Ramier et de la dévalaison à la Cavaletade sera à envisager selon les évolutions constatées.</p> <p>(mesure en lien avec les actions LC08 (montaison) et LC10 (dévalaison) du PLAGEPOMI)</p>
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	Propriétaires et gestionnaires d'ouvrage
Partenaires techniques	MIGADO, Services de l'Etat, ONEMA
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, FEDER, collectivités, EDF, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	Mise en œuvre du PLAGEPOMI	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Expertise sur les priorités d'intervention - Amélioration des équipements existants - Entretien et surveillance des équipements		

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32317P	Aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières (Mesure 111-2) (hors obligation réglementaire)	
Engagements non rémunérés		
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions		
Engagements rémunérés		Montant des aides

- Effacement ou ouverture des ouvrages - Installation de passes à poissons - Etudes et frais d'expert	
---	--

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des obligations des cahiers des charges
Indicateurs de suivi :	- Nombre d'ouvrages aménagés
Quantitatifs et qualitatifs	- Comptages des poissons à la montaison et à la dévalaison - Tests d'efficacité (taux de transfert)

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 112	Repeuplements en saumon	Priorité 2
----------------------	--------------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Saumon atlantique
Objectif 1-1 :	Restaurer les populations de poissons migrateurs
Résumé de l'action	Poursuivre et développer l'effort de repeuplement en saumons
Pratiques actuelles :	Programme de repeuplement développé sur la partie amont du bassin également en aval de Carbonne (pré-estivaux) et en smolts en aval de Golfech
Changements attendus :	Développer les actions de repeuplement en aval de Carbonne
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 112-1	La prospection de nouvelles zones, comme à l'aval de Carbonne a été réalisée depuis 2005 afin de mieux connaître le potentiel réel des secteurs réservés jusqu'alors à la reproduction naturelle. Les résultats des pêches électriques de contrôle indiquent un potentiel intéressant de ces zones. Il s'agira donc de poursuivre et de développer des actions de repeuplement en saumon sur les zones aval Carbonne en fonction de la colonisation de ces secteurs par les adultes de retour (mesure en lien avec les actions SS02 du PLAGEPOMI)
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	MIGADO
Partenaires techniques	ONEMA, fédérations de pêche
Montant de l'action	~ 50 000 € (élevage et repeuplement des zones aval Carbonne)
Outils financiers	Europe, Etat, collectivités, EDF
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Hors contrat Natura 2000	Mise en œuvre du PLAGEPOMI	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Poursuite et amélioration des actions engagées		

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des obligations des cahiers des charges
Indicateurs de suivi :	- Nombre de saumons déversés / cartographie des repeuplements
Quantitatifs et qualitatifs	- Suivi des zones de grossissement (pêches électriques) - Comptages des smolts piégés au Ramier

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 121	Annexes hydrauliques	Priorité 1
----------------------	-----------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	3150 – 91E0 – 91F0 – 6430 – Bouvière – lamproie de Planer – Toxostome – Cordulie à corps fin -	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 1-2 :	Restaurer les connexions lit mineur – lit majeur	
Résumé de l'action	Mise en œuvre de plans locaux d'aménagement des zones humides garonnaises prenant en compte la conservation voire la restauration des habitats naturels d'IC, des espèces d'IC et de leurs habitats (on entend par « annexes hydrauliques » les unités fonctionnelles du lit majeur connectées toute ou partie de l'année au lit mineur : bras morts, confluences, fossés-mères, rivières phréatiques, canaux de moulins, ruisseaux de plaine alluviale)	
Pratiques actuelles :	Annexes hydrauliques "perchées" par rapport au lit mineur Anciens canaux non entretenus	
Changements attendus :	Amélioration des alimentations en eau	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 121-1	Etude des annexes hydrauliques (chenaux secondaires, bras morts, fossés, canaux) sur l'ensemble du site N2000. Première expertise technique permettant de cibler les secteurs où l'action est pertinente : faisabilité technique, contraintes physiques (degré de connexion), voire biologiques (potentialités écologiques,...)
Mesure 121-2	Pour les sites pouvant faire l'objet d'une intervention : expertise préalable avant toute mise en œuvre concrète de l'action sur le terrain afin de compléter le diagnostic écologique du site, définir la nature des travaux de restauration nécessaires, les modalités techniques de mise en œuvre des travaux et de gestion courante du site (suivi, coût,...) (plan de gestion)
Mesure 121-3	Travaux de restauration d'habitats conformes aux plans de gestion définis en 121-2
Mesure 121-4	Acquisitions et/ou conventions de gestion avec les propriétaires et les exploitants riverains pour faciliter la mise en œuvre des interventions et pérenniser les aménagements

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Gestion des espèces indésirables : voir fiche 311
-------------------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	121-1 : Sméag 121-2 – 121-3 : Collectivités, propriétaires, associations 121-4 : collectivités
Partenaires techniques	Experts naturalistes, fédérations de pêche, SAFER, CRPF
Montant de l'action	121-1 : 50 000 € 121-2 à 4 : selon programmes d'interventions
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32315P	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	
Engagements non rémunérés		
- Respect des procédures d'autorisation et des contraintes administratives des travaux en rivière (périodes d'intervention, ...) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions		
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Travaux de restauration de fonctionnement hydrique, compatibles avec la police de l'eau - Désenvasement, modelé des berges et des fonds, restauration du substrat - Faucardage de la végétation aquatique		

- végétalisation - Etudes et frais d'expert	
--	--

Contrat Natura 2000 agricole	Entretien des fossés, rigoles, canaux (LINEA_06)
-------------------------------------	---

Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Absence de recalibrage ou redressement de fossés - Pas de traitement chimique
--

Engagements rémunérés	Montant des aides
------------------------------	--------------------------

- Entretien de la végétation des berges - Enlèvement et transfert des produits de coupe - Etudes et frais d'expert	
--	--

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des obligations des cahiers des charges
------------------------------	---

Indicateurs de suivi :	- Nombre de contrats Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Suivi écologique des sites concernés - Cartographie des sites

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 131	Conservation et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	91E0 – 91F0 – 6430 – Insectes du bois – Chauves-souris	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 1-3 :	Préserver, restaurer et entretenir les habitats naturels du lit majeur IC	
Résumé de l'action	Assurer le maintien des habitats forestiers dans un état de conservation favorable.	
Pratiques actuelles :	Réduction des surfaces et dégradation des ripisylves au cours des dernières décennies	
Changements attendus :	Maintien et restauration des habitats IC	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 131-1	Gestion conservatoire des zones constituant des habitats naturels IC (91E0, 91F0), favorisant l'évolution naturelle
Mesure 131-2	Maintien d'arbres morts ou sénescents favorables aux insectes saproxyliques et aux chauves-souris (Murin de Bechstein, Barbastelle)

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Espèces végétales indésirables : voir fiche 311
-------------------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Propriétaires, sylviculteurs, collectivités, associations
Partenaires techniques	CRPF, coopératives forestières, CETEF, associations, CBP
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 forestier F27006	Investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves	
Engagements non rémunérés		
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de traitement phytosanitaire (sauf expertise ou disposition préfectorale particulière – chenilles) - Maintien des arbustes et des lianes (hors suivi cultural d'arbres objectifs) - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions 		
Engagements rémunérés		Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Brûlage (si compatibilité technique et réglementaire) - Enlèvement des produits de coupe vers des lieux de stockage - Protections individuelles contre rongeurs et cervidés - Travaux annexes de fonctionnement hydrique - reconstitution et entretien du peuplement de bord de cours d'eau - Etudes et frais d'expert 		Plafond : 5 000 € / ha travaillé + 33 % du devis pour les travaux connexes

Contrat Natura 2000 forestier F27012	Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents	
Engagements non rémunérés		
- Marquage des arbres		
Engagements rémunérés		Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'arbres disséminés ou d'îlots de sénescence représentant un volume ≥ 5 m³/ha de bois fort sur une durée de 30 ans minimum - Aide à l'assurance responsabilité civile pour les risques d'accidents de tiers - Conditions techniques : distances aux voies fréquentées par le public à déterminer 		10 à 89 € / arbre selon essence, taille et densité des arbres à l'ha

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32311P et R	Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
--	---

Engagements non rémunérés

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Absence de traitement phytosanitaire (sauf expertise ou disposition préfectorale particulière – chenilles) - Interdiction de paillage plastique - Maintien des arbustes et des lianes - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions |
|---|

Engagements rémunérés	Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Brûlage (si compatibilité technique et réglementaire) - Enlèvement des produits de coupe vers des lieux de stockage - Protections individuelles contre rongeurs et cervidés - Travaux annexes de fonctionnement hydrique - reconstitution et entretien du peuplement de bord de cours d'eau - Etudes et frais d'expert 	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des obligations du cahier des charges
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 - Surfaces concernées - Cartographie des sites
Quantitatifs et qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi écologique des parcelles concernées : dominance des hygrophiles, vitalité des essences arborées, niveau de la nappe phréatique

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 132	Restauration des boisements alluviaux	Priorité 2
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	91F0 – 6430 – Chauves-souris	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 1-3 :	Préserver, restaurer et entretenir les habitats naturels du lit majeur IC	
Résumé de l'action	Mettre en œuvre des opérations innovantes de restauration des boisements alluviaux sur des sites à fort enjeu	
Pratiques actuelles :	Réduction de surface et perte de qualité des boisements alluviaux de la Garonne depuis plusieurs décennies	
Changements attendus :	Extension des surfaces boisées et restauration des fonctionnalités écologiques des boisements	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 132-1	<p>Recréation de boisements alluviaux sur des zones sensibles : saulaies dégradées, berges bordées de zones cultivées (action à envisager en complément des bandes enherbées (cf. fiche 221), terrains remaniés suite à des aménagements, anciennes peupleraies, friches, ... (action nécessitant un encadrement technique et scientifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise préalable sur les techniques à mettre en œuvre et les essences à utiliser et sur les modalités d'entretien et de suivi ultérieur des sites - Eventuels travaux de préparation du sol - Interventions sur la végétation existante - Plantations, semis
Mesure 132-2	Interventions visant à convertir d'anciennes peupleraies vers des boisements de feuillus mixtes (expertise et plan de gestion préalable)

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Pollutions diffuses : voir fiche 221
-------------------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Propriétaires, sylviculteurs, collectivités, associations
Partenaires techniques	CRPF, coopératives forestières, CETEF, associations, CBP
Montant de l'action	15 000 € / ha restauré
Outils financiers	FEADER, Etat
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 forestier F27006	Investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves	
Engagements non rémunérés		
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de traitement phytosanitaire (sauf expertise ou disposition préfectorale particulière – chenilles) - Maintien des arbustes et des lianes - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions 		
Engagements rémunérés		Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Brûlage (si compatibilité technique et réglementaire) - Enlèvement des produits de coupe vers des lieux de stockage - Protections individuelles contre rongeurs et cervidés - Travaux annexes de fonctionnement hydrique - Travaux de préparation du sol - reconstitution et entretien du peuplement de bord de cours d'eau - Etudes et frais d'expert 		Plafond : 5 000 € / ha travaillé + 33 % du devis pour les travaux connexes

Contrat Natura 2000 forestier F27015	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
---	---

Engagements non rémunérés	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Dégagement de taches de semis acquis - Lutte contre les espèces concurrentes - Protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés	Plafond : 1 100 € / ha engagé dont 100 € pour la maîtrise d'œuvre

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32311P	Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Engagements non rémunérés	
- Absence de traitement phytosanitaire (sauf expertise ou disposition préfectorale particulière – chenilles) - Interdiction de paillage plastique - Maintien des arbustes et des lianes - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Brûlage (si compatibilité technique et réglementaire) - Enlèvement des produits de coupe vers des lieux de stockage - Protections individuelles contre rongeurs et cervidés - Travaux annexes de fonctionnement hydrique - reconstitution et entretien du peuplement de bord de cours d'eau - Etudes et frais d'expert	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des obligations du cahier des charges
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Nombre de contrats Natura 2000 - Surfaces concernées - Cartographie des sites - Suivi écologique des parcelles concernées : dominance des hygrophiles, vitalité des essences arborées, niveau de la nappe phréatique

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 133	Exploitation sylvicole	Priorité 2
----------------------	-------------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	6430 – Chauves-souris – Insectes du bois	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 1-3 :	1-3 – Préserver, restaurer et entretenir les habitats naturels du lit majeur IC	
Résumé de l'action	Favoriser la mise en œuvre des itinéraires techniques forestiers Natura 2000 développés en Midi-Pyrénées, en cohérence avec le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)	
Pratiques actuelles :	Mise en œuvre localisée des préconisations du document ITF Midi-Pyrénées	
Changements attendus :	Documents de gestion conformes au SRGS et aux itinéraires techniques sylvicoles Midi-Pyrénées	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 133-1	Mise en œuvre des itinéraires techniques sylvicoles régionaux : - Reboisement de feuillus autres que le peuplier (itinéraire technique mixte IT M2)
Mesure 133-2	Mise en œuvre des itinéraires techniques sylvicoles régionaux : - Reboisement de peuplier (itinéraire technique mixte IT M1)
Mesure 133-3	Mise en œuvre des itinéraires techniques sylvicoles régionaux : - Boisement de terres agricoles avec des feuillus autres que le peuplier (itinéraire technique mixte IT M3) – Lien avec les zones tampons (fiche 221)
Mesure 131-4	Mise en œuvre des itinéraires techniques sylvicoles régionaux : - Opérations d'amélioration des peuplements en feuillus (itinéraire technique mixte IT M4)
Mesure 131-5	Mise en œuvre des itinéraires techniques sylvicoles régionaux : - Traitement en taillis (itinéraire technique mixte IT M5)
Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Pollutions diffuses : voir fiche 221

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Propriétaires, sylviculteurs, collectivités, associations
Partenaires techniques	CRPF, SIPF, coopératives forestières, CETEF, associations, CBP
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 forestier F27003	Mise en œuvre de régénération dirigée	
Engagements non rémunérés		
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Période d'autorisation des travaux		
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Travaux visant à favoriser la régénération naturelle, tels que coupes préparatoires, en privilégiant les essences de l'habitat et certaines essences secondaires (noyers, érables, merisiers) - Travaux d'entretien pour accompagner les essences favorisées (compléments de régénération artificielle, tailles, élagages, éclaircies) - Protections individuelles, paillage - Plantations - Etudes et frais d'expert		Plafond : 5 000 € / ha travaillé

Contrat Natura 2000 forestier F27009	Investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêts
Engagements non rémunérés	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Aménagements temporaires de franchissement des ruisseaux - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation - Etudes et frais d'expert	Plafond : 13 975 € / ha travaillé

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des obligations du cahier des charges
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Nombre de contrats Natura 2000 et de chartes Natura 2000 - Surfaces concernées - Cartographie des sites - Suivi écologique des parcelles concernées : dominance des hygrophiles, vitalité des essences arborées, niveau de la nappe phréatique

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 141	Conservation de la mosaïque bocagère : entretien des milieux ouverts herbacés	Priorité 2
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces concernés :	6220 - Chauves-souris	Applicable au volet oiseaux
Objectif 1-4 :	Maintenir et restaurer la mosaïque d'habitats	
Résumé de l'action	Entretien et restaurer des milieux ouverts	
Pratiques actuelles :	Enfrichement ou mise en culture des prairies	
Changements attendus :	Restauration des surfaces et de la qualité écologique des milieux	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 141-1	- Soutien aux pratiques d'exploitation assurant le maintien de parcelles en prairies
---------------------	--

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411
-------------------------------	------------------------------------

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Propriétaires, exploitants agricoles, collectivités, associations
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture, ADASEA
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 agricole	Engagements unitaires applicables aux prairies (MAET)	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Gestion extensive des prairies (SOCLH01, HERB02)		76,00 € / ha / an
- Gestion de prairies naturelles avec report de la date de fauche (15 j) (SOCLEH01, HERBE01 HERB03, HERB06)		281,80 € / ha / an
- Gestion de prairies avec limitation de la fertilisation en zones d'expansion des crues (SOCLEH01, HERBE02, MILIEU02)		189,40 € / ha / an

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32305R	entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	
Engagements non rémunérés		
- Période d'autorisation de fauche		
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions		
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Débroussaillage, gyrobroyage		
- Fauche avec exportation des produits de coupe		
- Etudes et frais d'expert		

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Obligations du cahier des charges des engagements unitaires (MAET) et des contrats non agricoles – non forestier
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Nombre de contrats Natura 2000, Surfaces concernées, Cartographie des sites - Suivi écologique des parcelles concernées : dominance des annuelles, diversité et typicité floristique

Action 142	Conservation de la mosaïque bocagère : entretien et restauration des éléments fixes du paysage	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Chauves-souris – Insectes du bois	Applicable au volet oiseaux
Objectif 1-4 :	Maintenir et restaurer la mosaïque d'habitats	
Résumé de l'action	Entretien et restauration des linéaires de végétation qui bordent les parcelles agricoles	
Pratiques actuelles :	Arasement de haies, absence d'entretien	
Changements attendus :	Restauration des linéaires	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 142-1	- Conservation, entretien et restauration d'un réseau d'alignements d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus, intégrant la conservation d'arbres morts ou sénescents et permettant notamment la connexion entre les gîtes de chasse et entre les noyaux de populations de chauves-souris
---------------------	---

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411
-------------------------------	------------------------------------

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	Propriétaires, exploitants agricoles, collectivités, associations
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture, ADASEA, CRPF, CETEF, CG 31
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités, programme de restauration des haies du CG 31
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 agricole	Engagements unitaires applicables à l'entretien de haies, d'arbres isolés ou en alignements, de bosquets (MAET)
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Entretien de haies localisées de manière pertinente (LINEA01)	Plafond : 0,86 € / ml / an
- Entretien d'arbres isolés ou en alignements (LINEA02)	Plafond : 17 € arbre / an
- Entretien de bosquets (LINEA04)	Plafond : 320 € / ha / an
- Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique (COUVER05)	Plafond : 450 € / ha / an

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32306P et R	Plantation, réhabilitation, entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers, de bosquets
Engagements non rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification - Pas de fertilisation - Traitement phytosanitaire seulement pour certains nuisibles (chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions 	
Engagements rémunérés	Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Taille de haie ou autre élément - Elagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et produits de coupe, compostage selon taille et nature des produits - Etudes et frais d'expert 	

Hors contrat Natura 2000	Programme de soutien à la restauration et à l'entretien des haies du Conseil Général de Haute Garonne	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Fourniture de végétaux - Fourniture de paillage et de la prestation de déroulage		Aide en nature équivalent à 1,91 € / ml (non cumulable avec aides Natura 2000)

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Obligations du cahier des charges des engagements unitaires (MAET) et des contrats non agricoles – non forestier
Indicateurs de suivi :	- Nombre de contrats Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Surfaces et linéaires concernés - Cartographie des sites - Suivi écologique des formations concernées

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 151	Habitats des chauves-souris sur les bâtiments et infrastructures	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Chauves-souris
Objectif : 1-5	Eviter la destruction et la dégradation des habitats et des espèces
Résumé de l'action	Définition et mise en œuvre de protocoles visant à pérenniser la présence de colonies de chauves souris
Pratiques actuelles :	Exigences écologiques des espèces non prises en compte
Changements attendus :	Maintien de l'attractivité des ponts et des bâtiments pour les chauves-souris
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 151-1	- Conserver les gîtes existants en conventionnant avec les propriétaires et exploitants
---------------------	---

Mesure 151-2	- Adapter les protocoles standards pour les interventions sur les bâtiments et les ponts susceptibles de servir de gîtes à des chauves-souris avec les acteurs compétents (maîtres d'ouvrages (DDE, conseil général, SNCF, ...), services et partenaires techniques (Mise, ONEMA, biologistes))
---------------------	---

Mesure 151-2	- Mise en œuvre de ces protocoles en cas de projets de réhabilitation d'ouvrages existants (éligibilité contrats Natura 2000) et des nouveaux projets (évaluation incidences) : action spécifique sur l'abbaye de Belleperche
---------------------	---

Mesure 151-3	- Mettre en œuvre ces protocoles en cas de projets de réhabilitation d'ouvrages existants (éligibilité contrats Natura 2000) et des nouveaux projets (évaluation incidences)
---------------------	--

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411
-------------------------------	------------------------------------

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	151-1 – 151-3 : Gestionnaires d'infrastructures, collectivités, propriétaires 151-2 : experts naturalistes
Partenaires techniques	CREN, Nature Midi-Pyrénées, CRPF
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Engagements non rémunérés		
Engagements rémunérés		
- Aménagements spécifiques - Etudes et frais d'experts		Montant des aides

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Obligations du cahier des charges des contrats non agricoles – non forestier
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Nombre de contrats Natura 2000 - Suivi des colonies de chauves-souris sur les infrastructures concernées

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 152	Fréquentation des milieux sensibles	Priorité 1
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	91E0 – 91F0 – 6430 – 3150 – habitats d'espèces aquatiques	Applicable au volet oiseaux : hérons, rapaces
Objectif 1-5 :	Eviter la destruction et la dégradation des habitats et des espèces	
Résumé de l'action	Mettre en place des aménagements permettant d'orienter la fréquentation et de préserver la tranquillité des sites	
Pratiques actuelles :	Pratiques de loisirs de pleine nature parfois préjudiciables aux habitats et aux espèces	
Changements attendus :	Arrêt des dégradations	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 152-1	- Identification des sites les plus sensibles et devant faire l'objet d'une gestion spécifique de la fréquentation et prioritairement d'une surveillance - Préconisations selon les activités (aménagements, information, sites alternatifs, ...)
---------------------	--

Mesure 152-2	- Mise en place de dispositifs visant à limiter la fréquentation des loisirs motorisés sur les sites les plus sensibles du point de vue des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Orientation de la fréquentation des sites permettant de réguler l'exercice des activités motorisées en fonction de la sensibilité des habitats et des espèces (recherche de sites de pratique alternatifs)
---------------------	---

Mesure 152-3	- Information de terrain pour sensibiliser les utilisateurs des sites à la fragilité des milieux
---------------------	--

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Arrêtés municipaux : voir fiche 521
-------------------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	152-1 : structure animatrice 152-2 – 152-3 : Propriétaires, exploitants, collectivités, associations
Partenaires techniques	Experts naturalistes
Montant de l'action	152-1 : 10 000 € 152-2 – 152-3 : selon programmes
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès sur les sites sensibles
---	---

Engagements non rémunérés	
- Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	

Engagements rémunérés	Montant des aides
- Fourniture de poteaux, clôtures - Pose et dépose saisonnière des équipements - Equipements légers interdisant l'accès - Création de linéaire de végétation écran - Entretien des équipements	

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
---	--

Engagements non rémunérés	
----------------------------------	--

- Cahier des charges des modalités opératoires selon les caractéristiques du site (période d'autorisation des travaux, conditions d'accès, ...)
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagements rémunérés	Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Conception de panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière - Entretien des équipements Etudes et frais d'expert 	

Contrat Natura 2000 forestier F27009	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
---	--

- | Engagements non rémunérés |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions |

Engagements rémunérés	Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Conception de panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert 	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Obligations du cahier des charges des contrats non agricoles – non forestier
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 - Suivi des sites sensibles
Quantitatifs et qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des sites

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 153	Décharges sauvages	Priorité 2
----------------------	---------------------------	----------------------

Habitats et espèces concernés :	91E0 – 91F0 – 6430 – 3150 – habitats d'espèces aquatiques
Objectif 1-5 :	Eviter la destruction et la dégradation des habitats et des espèces
Résumé de l'action	Mettre en œuvre des opérations d'enlèvement des dépôts d'ordures sauvages
Pratiques actuelles :	Dépôts sauvages par des particuliers ou des professionnels
Changements attendus :	Réduction des pollutions
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 153-1	- Inventaire et caractérisation des dépôts sauvages - Identification des filières d'élimination et de recyclage
Mesure 153-2	- Chantiers de nettoyage : interventions prioritaires sur les points noirs identifiés – Action en lien avec les actions menées par les DDASS

Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Préservation des sites nettoyés : voir fiche 152
-------------------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	153-1 : Structure animatrice 153-2 : Collectivités (SICTOM), Etat (DPF)
Partenaires techniques	Associations naturalistes, fédérations de pêche, fédérations sportives concernées, UNICEM
Montant de l'action	153-1 : 30 000 € 153-2 : selon programmes
Outils financiers	Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Hors contrat Natura 2000	Définition et réalisation d'un programme pluriannuel de réduction des dépôts sauvages	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Etude : Inventaire et analyse de la composition des dépôts, identification des filières d'élimination		
- Travaux : chantiers de nettoyage		

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	
Engagements non rémunérés		
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes		
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions		
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Conception de panneaux		
- Fabrication		
- Pose et dépose saisonnière		
- Entretien des équipements		
Etudes et frais d'expert		

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Méthodes d'intervention
------------------------------	-------------------------

Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Volumes de déchets éliminés - Cartographie des sites - Etat avant / après des sites
---	---

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 211	Dynamique fluviale	Priorité 1
----------------------	---------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Habitats d'espèces aquatiques – 3270 – 3260	Applicable au volet oiseaux : hérons, martin pêcheur
Objectif 2-1 :	Restaurer la dynamique naturelle de la Garonne	
Résumé de l'action	Restaurer une érosion latérale et des phénomènes d'alluvionnement favorables à la diversité des milieux dans l'espace de mobilité acceptable (intégrant études, expérimentations, travaux, conventions, contrats, acquisitions)	
Pratiques actuelles :	Permanence de la volonté des acteurs locaux de fixer les berges	
Changements attendus :	Permettre à la Garonne de déplacer son lit, dans des limites fixées à l'avance et validées localement	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 211-1	- Etude de l'espace de mobilité acceptable de la Garonne (fuseau à l'intérieur duquel on laisse le lit mineur divaguer), intégrant la préservation des champs d'expansion des crues de fréquence quinquennale (enjeu déterminant pour la conservation de l'habitat 91E0)
Mesure 211-2	- Acquisitions et conventions de gestion avec les propriétaires et les exploitants riverains pour laisser une bande latérale exposée à l'érosion
Mesure 211-3	- Chantiers expérimentaux de restauration de la mobilité (interventions ponctuelles en priorité sur le DPF), intégrant les problématiques de gestion des atterrissements et de restauration d'habitats aquatiques (frayères, zones de grossissement) et le suivi des sites
Mesure 211-4	- Contrôle de l'érosion dans les secteurs à enjeux en privilégiant la restauration et l'entretien de la végétation des berges (Schéma directeur d'entretien du lit et des berges de la Garonne)
Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Champs d'expansion des crues : voir fiche 521

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	211-1 – 211-2 : collectivités, Etat, 211-3 : collectivités, Etat, associations 211-4 – 211-5 : collectivités
Partenaires techniques	Associations, Chambres d'agriculture, SAFER, FFCK, UNICEM
Montant de l'action	211-1 : 50 000 € 211-2 – 211-4 : selon programmes 211-5 : 60 000 €
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32316P	Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	
Engagements non rémunérés		
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions		
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Etude et frais d'experts - Profilage des berges - Protection végétalisée des berges avec essences locales adaptées		

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32318P	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	
Engagements non rémunérés		
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Période d'autorisation des travaux		
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Etude et frais d'experts - Dévégétalisation (coupes, dessouchages, ...) - Scarification		

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges
Indicateurs de suivi :	- Nombre de chantiers réalisés
Quantitatifs et qualitatifs	- Nombre d'actes passés - Evolution du lit et des berges : suivi des érosions

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 221	Qualité des eaux	Priorité 1
----------------------	-------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	3150 – Habitats d'espèces aquatiques
Objectif 2-2 :	Maintenir et restaurer la qualité des eaux et des sédiments
Résumé de l'action	Concevoir et mettre en œuvre des opérations coordonnées de maîtrise des pollutions diffuses, incluant la création de zones tampons entre les cultures et les habitats sensibles et des protocoles de réduction des produits phytosanitaires Poursuivre la réduction des rejets domestiques
Pratiques actuelles :	Grandes cultures en bord de cours d'eau. Application des 3 % de zones enherbées en priorité en bordure des cours d'eau Assainissements domestiques perfectibles sur certains secteurs
Changements attendus :	Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (réduction de l'eutrophisation et des phytosanitaires)
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 221-1	- Réduction des intrants dans les zones cultivés en bordure du site Natura 2000
Mesure 221-2	- Création et entretien de zones tampons végétalisées en bordure du site Natura 2000 : mise en œuvre PAC, contrats locaux
Mesure 221-3	- Réduction des pollutions domestiques : poursuivre les investissements sur l'assainissement collectif et individuel
Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 411 - Restauration de ripisylve : voir fiche 132

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	221-1 : exploitants, chambres d'agriculture 221-2 : exploitants, chambres d'agriculture, fédérations de chasse, associations 221-3 : collectivités
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture, ADASEA, associations, experts naturalistes
Montant de l'action	Selon programmes
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Contrat Natura 2000 agricole	Réduction des intrants (MAET)	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières (FERTI_01)		Plafond : 137 € / ml / an
- Réduction des intrants herbicides et phytosanitaires (PHYTO02 à PHYTO06)		

Contrat Natura 2000 agricole	Zones tampons (MAET)	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Maintien de prairies sans fertilisation (SOCLEH01, HERBE01)		Variable
- Création et entretien de couvert herbacé (COUVER06, HERBE01, HERBE03, HERBE06, COUVER07)		
- Enherbement des inter-rangs des cultures pérennes (COUVER03)		

- Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel (COUVER08)	Variable
- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique ne pouvant être déclaré en gel (COUVER07)	Variable
- Gestion de prairies sans fertilisation et avec report des interventions de 15 j (SOCLH01, HERBE01, HERBE03, HERBE06)	281,80 € / ha / an
- Gestion sans fertilisation et avec report des dates de fauche de 45 j d'une bande herbacée en bordure de cours d'eau	393,30 € / ha / an

Hors contrat Natura 2000	Contrats de jachère faune sauvage, contrats biodiversité
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Développement de surfaces enherbées en complément des MAE	

Hors contrat Natura 2000	Assainissement des collectivités
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Etudes et travaux d'assainissement	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges des travaux sur les milieux
Indicateurs de suivi :	- Suivi de la qualité des eaux
Quantitatifs et qualitatifs	- Suivi des habitats et des espèces

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 311	Espèces végétales indésirables	Priorité 2
----------------------	---------------------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	91E0 – 91F0 – 6430 – 3150
Objectif 3-1 :	Améliorer les connaissances
Résumé de l'action	Cibler les interventions sur les secteurs à enjeu pour les habitats IC. Définir des protocoles garantissant l'efficacité des interventions
Pratiques actuelles :	Opérations locales d'élimination menées dans le cadre de travaux d'entretien ou de restauration de la ripisylve
Changements attendus :	Mise à disposition des gestionnaires d'une stratégie et de méthodes d'intervention favorables aux habitats IC
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 311-1	Réalisation d'une étude sur la situation de chaque espèce végétale indésirable sur le site (cf. première liste des espèces indésirables figurant dans le DOCOB)
---------------------	---

Mesure 311-2	Réalisation d'un cahier des charges adapté pour la limitation de chacune des espèces indésirables identifiées dans le DOCOB (liste), énumérant les mesures pertinentes possibles (ayant démontré leur efficacité), les fourchettes de coûts et un barème d'évaluation des enjeux vis à vis des habitats et espèces IC, un plan de localisation (sites pilotes), un protocole de suivi de cette limitation,
---------------------	---

Mesure 311-3	Mise en œuvre de chantiers de limitation sur des sites pilotes
---------------------	--

Mesure 311-4	Réalisation d'une étude sur la situation des espèces animales indésirables sur le site et des enjeux vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire : ragondin, corbicules, ...
---------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	311-1 – 311-2 – 311-4 : structure animatrice 311-3 : propriétaires, collectivités, associations
Partenaires techniques	experts naturalistes, CBP
Montant de l'action	311-1 : 15 000 € 311-2 : 20 000 € 311-3 : selon programmes 311-4 : 20 000 €
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32320P et R	Chantiers de limitation d'espèce indésirable	
Engagements non rémunérés		
<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Pas d'interventions propres à favoriser le développement des végétaux indésirables - Pas de traitement chimique 		
Engagements rémunérés		Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert : Inventaires de terrain, cartographie, définition de la situation de chaque espèce sur le site, cahier des charges par espèce, rapport d'expertise - arrachage, faucardage ou tout autre procédé adapté aux espèces et à la sensibilité des milieux - Enlèvement et transfert des produits d'arrachage 		

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des obligations des cahiers des charges
Indicateurs de suivi :	- Nombre de contrats Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Suivi écologique des sites concernés - Cartographie des sites

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 312	Influence du facteur hydrique (débits, nappe) dans l'évolution des habitats et des espèces	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	91E0 – 91F0 – 6430 – 3150 – habitats d'espèces aquatiques
Objectif 3-1 :	Améliorer les connaissances
Résumé de l'action	Evaluer influence des débits réservés et de l'évolution du niveau de la nappe phréatique sur les habitats et les espèces
Pratiques actuelles :	Pas ou peu de connaissance sur ces sujets. Application des débits réservés. Mise en œuvre du soutien d'étiage sur la Garonne sur la base des DOE et DCR du SDAGE
Changements attendus :	Amélioration de la gestion quantitative
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 312-1	- Mise en œuvre de nouvelles stations de mesure des débits dans les tronçons court-circuités
---------------------	--

Mesure 312-2	- Evaluation de la sensibilité des habitats et des espèces IC aux débits minimaux dans les tronçons court-circuités en vue de l'application des nouvelles dispositions réglementaires (définition d'un calendrier des débits établissant les enjeux pour les poissons migrateurs (débit d'appel à Golfech, température de l'eau)) – lien avec mesure GH02 PLAGEPOMI - Evaluation de la sensibilité des habitats et des espèces IC aux débits d'étiage en vue de la réactualisation du PGE Garonne – Ariège, permettant de mieux appréhender les besoins écologiques
---------------------	--

Mesure 312-3	- Bilan de l'évolution du niveau de la nappe phréatique et corrélation avec l'état de conservation des milieux associés (saulaies, ...) et évaluation des facteurs (incision du lit, prélèvements, dérivations, gravières, ...)
---------------------	---

Lien avec autre mesure	- Aménagement de la vallée : voir fiche 521
-------------------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	312-1 : Etat, gestionnaires d'ouvrages 312-2 – 312-3 : structure animatrice
Partenaires techniques	ONEMA, MIGADO, BRGM, Agence de l'Eau, collectivités, associations naturalistes
Montant de l'action	312-1 : 15 000 € / station 312-2 : 50 000 € ; 50 000 € 312-3 : 50 000 €
Outils financiers	Agence de l'Eau, EDF, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Stations de mesure - Etudes - Suivis	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports d'études
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Evolution des débits et des niveaux de nappe

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 313	Inventaires des gîtes de chauves-souris	Priorité 2
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces de chiroptères
Objectif 3-1 :	Améliorer les connaissances
Résumé de l'action	Développer le suivi des populations de chauves-souris
Pratiques actuelles :	Base de données régionale sur les chiroptères actualisée par le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées
Changements attendus :	Compléter les connaissances sur l'écologie des espèces dans le site Natura 2000 pour améliorer les actions de restauration
Périmètre d'application :	Cf. Cartographie

Description de l'action

Mesure 313-1	- Inventaires des gîtes de chauves souris - Cartographie des données - Rapport d'expertise
---------------------	--

Lien avec autre mesure	- Habitats des chauves-souris : voir fiche 151 - Suivi des populations de chauves-souris : voir fiche 324
-------------------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice, associations naturalistes
Partenaires techniques	CREN Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, CRPF
Montant de l'action	30 000 €
Outils financiers	Europe, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Prospections de terrain - Rapports d'expertise	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports annuels de suivi
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Evolution des populations sur les gîtes identifiés

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 314	Inventaire des habitats d'espèces aquatiques	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Grande alose – lamproie marine – bouvière
Objectif 3-1 :	Améliorer les connaissances
Résumé de l'action	Compléter les inventaires des zones de frayères et des sites de croissance des espèces aquatiques IC (actions du PLAGEPOMI GH04 "améliorer l connaissance des habitats de grande alose à l'amont de Golfech" et GH05 (lamproie marine) SB06 sur la grande Alose et SB10 sur la lamproie prospections mollusques d'eau douce
Pratiques actuelles :	Premier niveau de connaissance acquis dans le cadre du PLAGEPOMI
Changements attendus :	Acquisition de données utiles à la mise au point d'actions de restauration
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 314-1	Inventaire des zones de frayères sur la Garonne en aval de Carbonne pour la grande alose (GH04 (alose) et GH05 (lamproie) du plagepomi) et la lamproie marine : sites de frai pour la lamproie marine (aval Golfech) et pour l'alose (amont Golfech)
---------------------	--

Mesure 314-2	Inventaire des colonies de mollusques d'eau douce (support de ponte pour la bouvière)
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	MIGADO
Partenaires techniques	ONEMA
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, collectivités, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Mise au point de protocoles d'inventaire - Prospections de terrain - Cartographie des données - Rapports d'expertise	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports d'études
Indicateurs de suivi :	
Quantitatifs et qualitatifs	Inventaires de frayères – Zones colonisées par les mollusques

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 321	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Tous habitats naturels et habitats d'espèces IC	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 3-2 :	Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des habitats et des espèces	
Résumé de l'action	Assurer un suivi quantitatif et qualitatif de l'évolution des habitats IC du site (superficies, linéaires, localisation, dynamique de végétation, état de conservation)	
Pratiques actuelles :	Etat initial dans l'état des lieux du DOCOB	
Changements attendus :	Meilleure évaluation des enjeux de conservation par habitat et par secteur géographique	
Périmètre d'application :	Placettes d'habitats sur des sites représentatifs	

Description de l'action

Mesure 321-1	- Suivi des habitats naturels prospectés en 2007, actualisation des bases de données et de la cartographie Habitats à suivre en priorité : 3220-3230-3240-végétation ripicole ligneuse du lit mineur, 91E0-91F0-forêts alluviales
Mesure 321-2	- Relevés et suivis supplémentaires sur des sites emblématiques (confluences, zones de divagations, secteurs en gorges, ...)

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice
Partenaires techniques	Experts naturalistes, Conservatoire Botanique Pyrénéen, CRPF
Montant de l'action	321-1 : 20 000 € 312-2 : 15 000 €
Outils financiers	Europe, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Suivi de la végétation du lit mineur - Suivi des forêts alluviales - Suivi des prairies de fauche - Suivi des forêts de ravins - Suivi des sources pétifiantes	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Protocoles de suivi Enregistrement des interventions : nature des interventions, dates et localisation
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Tous habitats : Superficies, diversité et typicité floristique - végétation ripicole ligneuse du lit mineur : recouvrement des alluvions par la végétation, dominance des annuelles - Forêts alluviales : niveau de la nappe, vitalité des essences arborées, dominance des hygrophiles

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 322	Suivi des habitats faisant l'objet d'interventions	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous habitats naturels et habitats d'espèces IC	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 3-2 :	Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des habitats et des espèces	
Résumé de l'action	Assurer un suivi des habitats naturels faisant l'objet d'une gestion conservatoire et de leur dynamique – incluant définition de protocoles de suivi	
Pratiques actuelles :	Etat initial dans l'état des lieux du DOCOB	
Changements attendus :	Meilleure évaluation des enjeux de conservation par habitat et par secteur géographique	
Périmètre d'application :	Cf. cartographie	

Description de l'action

Mesure 322-1	- Suivi des sites faisant l'objet d'interventions : opérations spécifiques de restauration d'habitat ou d'espèces ou réalisées pour réduire l'impact d'aménagements
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Collectivités, Etat, propriétaires, associations Nature Midi-Pyrénées, AREMIP, CREN Midi-Pyrénées, Conservatoire Botanique Pyrénéen, CRPF, MIGADO
Partenaires techniques	Nature Midi-Pyrénées CREN Midi-Pyrénées, Conservatoire Botanique Pyrénéen, CRPF, MIGADO
Montant de l'action	15 000 €
Outils financiers	Europe, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Mise au point de protocoles de suivi et d'évaluation - Evaluation des impacts - Rapports d'expertise sur les évolutions constatées	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Protocoles de suivi Enregistrement des interventions : nature des interventions, dates et localisation
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Etat des lieux avant / après travaux

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 323	Suivi des populations piscicoles	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Saumon atlantique – grande Alose – Lamproie marine – Lamproie de Planer – Bouvière - Toxostome
Objectif 3-2 :	Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des habitats et des espèces
Résumé de l'action	Assurer le suivi des migrations, de la reproduction et de la croissance des juvéniles du saumon atlantique, de la grande alose et de la lamproie marine (actions du PLAGEPOMI) Développer les connaissances sur les populations sédentaires
Pratiques actuelles :	Suivis engagés dans le cadre du PLAGEPOMI
Changements attendus :	Compléter les connaissances sur l'écologie des espèces pour améliorer les actions de restauration
Périmètre d'application :	Cf. Cartographie

Description de l'action

Mesure 323-1	- Actions du PLAGEPOMI sur le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine : - Suivi des migrations (SB01 et 02 PLAGEPOMI) - Suivi de la reproduction naturelle (SB06, 09 et 10 PLAGEPOMI) - Suivi de la croissance des juvéniles (SB07 PLAGEPOMI) - Suivi de l'impact sur les migrateurs de la présence des silures au pied du barrage de Golfech (SB11 PLAGEPOMI)
---------------------	---

Mesure 323-2	- Suivi des populations sédentaires - Suivi de la lamproie de Planer et de la bouvière
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	MIGADO
Partenaires techniques	ONEMA, fédérations de pêche
Montant de l'action	323-2 : 10 000 € / an
Outils financiers	Europe, Etat, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	Mise en œuvre du PLAGEPOMI	
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Mise au point de protocoles de suivi et d'évaluation - Evaluation des impacts - Rapports d'expertise sur les évolutions constatées		

Hors contrat Natura 2000		
Engagements rémunérés		Montant des aides
- Ajouter un point de pêche de contrôle en aval de l'agglomération toulousaine		

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports annuels de suivi
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Evolution des populations

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 324	Suivi des populations de chauves-souris	Priorité 1
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Toutes espèces de chiroptères
Objectif 3-2 :	Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des habitats et des espèces
Résumé de l'action	Développer le suivi des populations de chauves-souris
Pratiques actuelles :	Base de données régionale sur les chiroptères actualisée par le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées
Changements attendus :	Compléter les connaissances sur l'écologie des espèces pour améliorer les actions de restauration
Périmètre d'application :	Cf. Cartographie

Description de l'action

Mesure 324-1	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des sites prospectés en 2007 (captures au filet, détection ultra-sons) - Prospections complémentaires pour l'identification de nouveaux territoires de chasse - Suivi des gîtes sur les communes du périmètre Natura 2000 - Cartographie des données - Rapport d'expertise
---------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice, collectivités, associations
Partenaires techniques	CREN Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, CRPF
Montant de l'action	10 000 €
Outils financiers	Europe, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Prospections de terrain - Suivi des gîtes - Rapports d'expertise 	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports annuels de suivi
Indicateurs de suivi :	Evolution des populations
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 325	Suivi des populations d'insectes	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Grand Capricorne – Lucane Cerf-volant – Laineuse du prunelier – Cordulie à corps fin
Objectif 3-2 :	Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des habitats et des espèces
Résumé de l'action	Développer le suivi des populations d'insectes du bois, de libellules et de papillons
Pratiques actuelles :	Etat initial dans l'état des lieux du DOCOB
Changements attendus :	Compléter les connaissances sur l'écologie des espèces pour améliorer les actions de restauration
Périmètre d'application :	Cf. Cartographie

Description de l'action

Mesure 325-1	- Achèvement de l'inventaire à temps zéro
Mesure 325-2	- Suivi des populations d'insectes du bois - Prospections de terrain - Cartographie des données - Rapport d'expertise
Mesure 325-3	- Suivi des populations d'odonates - Prospections de terrain - Cartographie des données - Rapport d'expertise
Mesure 325-4	- Suivi des populations de papillons - Prospections de terrain - Cartographie des données - Rapport d'expertise

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice, collectivités, associations
Partenaires techniques	Nature Midi-Pyrénées, SFO, OPIE-MP, CRPF
Montant de l'action	325-1 : 10 000 € 325-2 : 5 000 € 325-3 : 5 000 €
Outils financiers	Europe, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Prospections de terrain - Cartographie des données - Rapports d'expertise	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports annuels de suivi
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Evolution des populations

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 411	Sensibilisation des acteurs concernés aux enjeux du site	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Tous habitats naturels et habitats d'espèces IC	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 4-1 :	Informer et sensibiliser les propriétaires, gestionnaires et usagers	
Résumé de l'action	Mettre en place un projet global et coordonné de sensibilisation des divers acteurs concernés	
Pratiques actuelles :	Communication dans le cadre des comités de pilotage et des groupes de travail	
Changements attendus :	Meilleure prise en compte des habitats et des espèces dans l'exercice des activités socio-économiques. Meilleure implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre du programme d'actions Natura 2000	
Périmètre d'application :	Ensemble du site	

Description de l'action

Mesure 411	<i>Actions de sensibilisation ciblées en direction des acteurs publics et privés intervenant sur le site Natura 2000 ou à proximité et devant faire appel à la collaboration des organismes socioprofessionnels concernés</i>
-------------------	---

Mesure 411-1	Sensibilisation des propriétaires et des sylviculteurs à la mise en œuvre des itinéraires techniques forestiers de la vallée de la Garonne en Midi-Pyrénées (intégrant la problématique des arbres sénescents)
---------------------	--

Mesure 411-2	Sensibilisation des propriétaires et les exploitants agricoles à l'intérieur et en périphérie du site à la mise en œuvre de pratiques adaptées à la sensibilité du site (réduction des intrants, création de zones tampons, entretien des zones humides ...)
---------------------	--

Mesure 411-3	Sensibilisation des élus, des propriétaires et des usagers riverains au fonctionnement naturel du lit (érosions de berges, évolution des bancs, embâcles naturels) Sensibilisation des techniciens chargés de l'entretien des cours d'eau et les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques aux exigences écologiques des habitats naturels et espèces d'IC du lit mineur
---------------------	---

Mesure 411-4	Sensibilisation des élus et des usagers des espaces naturels aux exigences des milieux (loisirs de plein air, activités motorisées)
---------------------	---

Mesure 411-5	Sensibilisation des propriétaires et des usagers au maintien de l'accès aux combles des bâtiments pour les chauves-souris (intégrant pose de chiroptières et maintien de bâtiments désaffectés)
---------------------	---

Mesure 411-6	Sensibilisation sur la limitation des phytosanitaires aux autres usagers (que agriculteurs et sylviculteurs) : DDE, riverains, collectivités, industriels,...
---------------------	---

Mesure 411-7	Sensibilisation des services de l'Etat et des collectivités aux enjeux du site dans l'instruction des projets et des autorisations de travaux et d'aménagements (ex. : projets d'enrochements) ; Lien avec action de formation SC01 du PLAGEPOMI
---------------------	--

Mesure 411-8	Sensibilisation des maires et des services de l'Etat à la surveillance des sites propices aux décharges sauvages
---------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice, collectivités, associations, chambres consulaires
Partenaires techniques	Experts naturalistes, ADASEA, Fédérations de Pêche, Fédérations de Chasse, CRPF, ONEMA, ONCFS
Montant de l'action	
Outils financiers	Europe, Etat, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Rencontres avec les propriétaires et les exploitants - Elaboration et diffusion de guides de bonnes pratiques - Réalisation et diffusion de documents synthétiques d'informations - Visites de terrains lors des chantiers - Réunions d'information - Mise à disposition des opérateurs de terrain des données sur Natura 2000 (cartes, notes de synthèse)	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports annuels de suivi
Indicateurs de suivi :	- Adhésions à la charte Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Contrats Natura 2000

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 421	Sensibilisation du public	Priorité 1
----------------------	----------------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Tous habitats naturels et habitats d'espèces	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 4-2 :	Informer et sensibiliser le public	
Résumé de l'action	Réalisation d'outils pédagogiques et actions d'animation en direction du grand public, des scolaires et des jeunes	
Pratiques actuelles :	Actions de sensibilisation sur les zones humides de la Garonne et les migrateurs	
Changements attendus :	Meilleure sensibilisation prise en compte des habitats et des espèces dans l'exercice des activités socio-économiques. Meilleure implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre du programme d'actions Natura 2000	
Périmètre d'application :	Ensemble du site	

Description de l'action

Mesure 421-1	- Animations en direction du grand public - Lettre info Site - Visites de terrain - Réunions d'information
---------------------	---

Mesure 421-2	- Animations en milieu scolaire et parascolaire (MJC, ...) - Réalisations et animations autour d'expositions itinérantes
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice, Nature Midi-Pyrénées, MIGADO, collectivités, SMEPE31, CG82, CREN Midi-Pyrénées, CRPF, fédérations de pêche, fédérations de chasse, associations d'éducation à l'environnement, OPIE-MP
Partenaires techniques	Experts naturalistes, ONEMA, ONCFS, CBP
Montant de l'action	421-1 : 10 000 € / an 421-2 : 10 000 € / an
Outils financiers	Europe, Etat, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Lettre Info Site - Documents de sensibilisation (lien avec action CS03 PLAGEPOMI) - Expositions	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Documents d'information et de sensibilisation, programmes pédagogiques des établissements scolaires, lieux d'implantation de(s) l'exposition(s)
Indicateurs de suivi :	- Adhésions à la charte Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Contrats Natura 2000

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 511	Animation du site Natura 2000	Priorité 1
----------------------	--------------------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Tous habitats naturels et habitats d'espèces	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 5-1 :	Mettre en œuvre le programme d'actions et animer le site Natura 2000	
Résumé de l'action	Animation de la mise en œuvre du DOCOB : réunions du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques ou géographiques, assistance technique au montage des projets, liaison entre Natura 2000 et les autres procédures de gestion et d'aménagement	
Pratiques actuelles :	Animation de la phase d'élaboration du DOCOB	
Changements attendus :	Convergence des actions privées et publiques pour la conservation et la restauration du site	
Périmètre d'application :	Ensemble du site	

Description de l'action

Mesure 511-1	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du comité de suivi et des groupes de travail thématiques et géographiques - Animations auprès des porteurs de projets potentiels avec l'appui d'organismes tiers - Suivi technique de la mise en œuvre des actions - Suivi administratif et financier du DOCOB
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice
Partenaires techniques	Nature Midi-Pyrénées, MIGADO, CREN Midi-Pyrénées, CRPF, fédérations de pêche, fédérations de chasse, CBP, ONCFS, ONEMA, chambres d'agriculture, ADASEA, MISE, DIREN Midi-Pyrénées
Montant de l'action	72 000 € / an
Outils financiers	Europe, Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Réunions du comité de suivi - Réunions des groupes de travail thématiques ou géographiques - Suivi budgétaire - Bilan annuel des actions - Mise à jour du DOCOB - Accompagnement des acteurs locaux pour l'adhésion à la charte Natura 2000 - Accompagnement des acteurs locaux pour l'implication dans des contrats Natura 2000 - Coordination avec les acteurs locaux 	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	- Bilans annuels de l'animation : comptes rendus de réunions et liste des participants, documents de communication, signataires de la charte, contrats Natura 2000
Indicateurs de suivi :	- Adhésions à la charte Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Contrats Natura 2000 - Autres actions Natura 2000

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 512	Assistance technique aux porteurs de projets	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous habitats naturels et habitats d'espèces IC	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 5-1 :	Mettre en œuvre le programme d'actions et animer le site Natura 2000	
Résumé de l'action	Assurer une assistance technique auprès des porteurs de projet pour intégrer les préconisations du DOCOB (CATEZH Garonne, ...)	
Pratiques actuelles :	Prise en compte variable et aléatoire des enjeux du site	
Changements attendus :	Intégration des préconisations du DOCOB en amont des projets	
Périmètre d'application :	Ensemble du site	

Description de l'action

Mesure 512-1	- Appui au montage technique, administratif et financier des projets de restauration et de mise en valeur des bords de Garonne
---------------------	--

Mesure 512-2	- Appui technique aux porteurs de projets dans les interventions sur le DPF pour améliorer la prise en compte des enjeux Natura 2000
---------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Structure animatrice, Nature Midi-Pyrénées, CREN Midi-Pyrénées, CETEF, CRPF, coopératives forestières, MIGADO, ONEMA, ONCFS
Partenaires techniques	Chambres consulaires
Montant de l'action	Selon programmes
Outils financiers	Europe, Etat, collectivités, Agence de l'Eau
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Appui technique en matière de génie écologique dans la conception et la réalisation des projets de restauration et de mise en valeur des bords de Garonne - Veille sur la réalisation des documents d'incidence - Mise à disposition de documents présentant les outils et les aides Natura 2000 - Appui technique aux porteurs de projets lors des renouvellements d'amodiations ou d'autorisation d'occupation temporaire du DPF pour assurer la prise en compte des enjeux des habitats et des espèces sur le secteur concerné	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	- Bilans annuels de l'animation
Indicateurs de suivi :	- Adhésions à la charte Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Contrats Natura 2000

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 521	Prise en compte des enjeux du site dans l'aménagement de la vallée	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Tous habitats naturels et habitats d'espèces	Applicable au volet oiseaux :
Objectif 5-2 :	Assurer la liaison entre Natura 2000 et les autres procédures de gestion, de planification et d'aménagement	
Résumé de l'action	Elaborer les documents nécessaires à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les procédures d'aménagement du territoire	
Pratiques actuelles :	Prise en compte variable et aléatoire des enjeux du site	
Changements attendus :	Intégration des préconisations du DOCOB en amont des projets	
Périmètre d'application :	Ensemble du site	

Description de l'action

Mesure 521-1	- Réalisation et diffusion de déclinaisons du DOCOB à l'échelle des différentes entités administratives (communes, EPCL, Pays, ...) pour faciliter le porter à connaissance auprès des acteurs institutionnels sur des projets structurants (documents de planification, programmes financiers, projets d'infrastructures)
Mesure 521-2	- Préconisations dans l'élaboration des documents d'urbanisme (site et hors site, intégrant par exemple la gestion des zones humides, l'interface éclairage public / chauves-souris, l'assainissement, les prises d'eau, ...)
Mesure 521-3	- Préconisations dans l'élaboration des schémas d'aménagement et des programmes : SAGE Vallée Garonne, PGE Garonne – Ariège, schémas départementaux des carrières, déchets flottants

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Sméag, Nature Midi-Pyrénées, AREMIP, CREN Midi-Pyrénées, CETEF, CRPF, SIPF, MIGADO
Partenaires techniques	Services de l'Etat, agence de l'Eau
Montant de l'action	521-1 : 15 000 €
Outils financiers	Europe, Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	5 ans

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Réalisation et diffusion de déclinaison du DOCOB à différentes échelles - Mise au point d'un catalogue de recommandations sur Natura 2000 pour la réalisation des documents d'urbanisme	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	- Bilans annuels de l'animation
Indicateurs de suivi :	- Adhésions à la charte Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Contrats Natura 2000

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions